

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds FÉRIQUE Obligations canadiennes que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou Gestion FÉRIQUE au 514 840-9206 (région de Montréal), 1 888 259-7969 (extérieur de Montréal), ou visitez le www.ferique.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	FER051
Date de création de la série :	16 août 1974
Valeur totale du Fonds au 30 avril 2025 :	754,4 M\$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,78 %

Gestionnaire du Fonds :	Gestion FÉRIQUE
Gestionnaires de portefeuille :	Addenda Capital inc. Baker Gilmore & Associés inc.
Distributions :	Revenu (trimestrielles, à la fin de mars, juin, septembre et décembre) Gain en capital (annuelles, en décembre)
Placement minimal :	500 \$ (initial et additionnel) 50 \$ (prélèvement automatique)

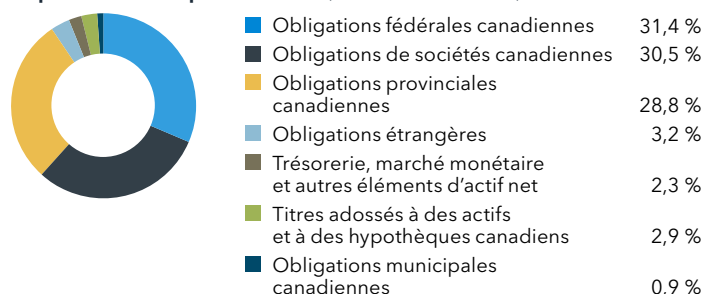
Dans quoi le Fonds investit-il ?

Le Fonds FÉRIQUE Obligations canadiennes vise la maximisation du rendement total par la combinaison de revenus élevés et l'appréciation du capital. Le Fonds investit et réinvestit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements ou des sociétés. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2025)

1. Gouvernement du Canada, 3,00 %, échéant le 1 ^{er} février 2027	7,7 %
2. Gouvernement du Canada, 3,25 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2034	4,4 %
3. Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2055	3,7 %
4. Gouvernement du Canada, 3,50 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2029	2,7 %
5. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,50 %, échéant le 15 décembre 2034	2,6 %
6. Province de l'Ontario, 4,60 %, échéant le 2 décembre 2055	2,5 %
7. Province de Québec, 4,40 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2055	2,4 %
8. Gouvernement du Canada, 3,25 %, échéant le 1 ^{er} juin 2035	2,4 %
9. Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,25 %, échéant le 15 mars 2034	2,3 %
10. Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	2,3 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	33,0 %
Nombre total de placements :	247

Répartition des placements (au 30 avril 2025)



Quels sont les risques associés à ce Fonds ?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la «volatilité».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé.

Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion FÉRIQUE estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique «Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif ?» dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

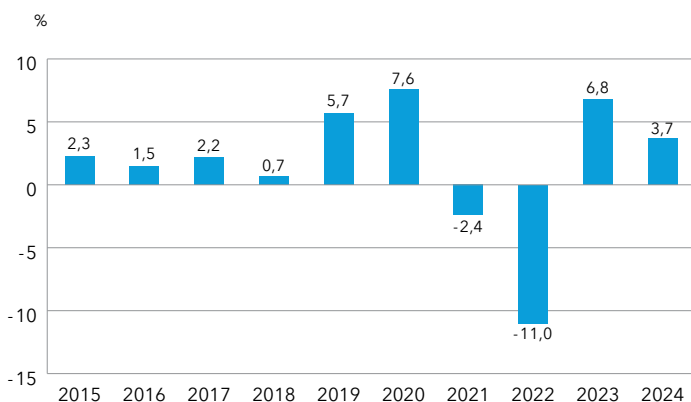
FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	----------------	-------	---------------	-------

Quel a été le rendement du Fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série A du Fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du Fonds pour chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 2 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du Fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	8,1 %	31 décembre 2023	votre placement augmenterait à 1 081 \$
Pire rendement	-6,6 %	30 avril 2022	votre placement chuterait à 934 \$

Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les parts de série A du Fonds ont généré un rendement annuel composé de 1,5 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 157 \$.

À qui le Fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- ont une tolérance faible au risque ;
- désirent investir à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les Fonds FÉRIQUE ne comportent pas de frais d'acquisition lorsqu'un porteur de parts transige par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, qui agit à titre de placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Toutefois, des frais d'acquisition pourraient être exigibles si l'achat se fait par l'entremise d'un représentant et sa société autre que le placeur principal. Ces frais feraient directement l'objet d'une négociation entre vous et votre représentant. Dans ce cas, les frais sont payés directement par vous.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du Fonds s'élevaient à 0,78 % de sa valeur, ce qui correspond à 7,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des charges opérationnelles du Fonds, qui incluent les frais d'administration, taxes incluses.	0,78 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	—
Frais du Fonds	0,78 %

Renseignements sur la commission de suivi

Il n'y a aucune commission de suivi sur les Fonds FÉRIQUE.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts de série A du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Si vous rachetez ou substituez des parts de série A du Fonds dans un délai de trente (30) jours suivant leur achat, Gestion FÉRIQUE pourra vous imposer des frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2,00 % du produit du rachat des parts. Les frais d'opérations à court terme sont versés au Fonds.
Frais de courtage	Les Fonds FÉRIQUE ne comportent pas d'autres frais lorsqu'un porteur de parts transige par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, qui agit à titre de placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Toutefois, vous pourriez être tenu de payer des frais de courtage ou de transaction si vous achetez, transférez ou convertissez des parts du Fonds par l'entremise d'un représentant et sa société autre que le placeur principal. Ces frais feraient directement l'objet d'une négociation entre vous et votre représentant et seraient directement payables par vous.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans les provinces du Québec et de l'Ontario, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion FÉRIQUE ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion FÉRIQUE

Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 2N2

514 840-9206 (région de Montréal)
Sans frais : 1 888 259-7969 (extérieur de Montréal)

Courriel : info@ferique.com
www.ferique.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.